



Validite d'une "proposition d'assurance signée

Par **avima**, le **07/01/2008 à 10:44**

A ma demande, un conseiller d'assurance (CGS-Fortis) est venu pour me proposer un contrat de mutuelle sante.
La personne est venue me presenter les services et m'a fait signer une "proposition d'assurance" suite a cet entretien.
Plusieurs mois plus tard (temps d'acceptation au siege probablement), J'ai reçu un dossier de contrat d'assurance que je n'ai jamais renvoyé estimant que cela avait été trop long et que mes soins dentaires devenaient urgent.
Entretemps, J'ai souscrit une autre assurance santé.
Cela fait plusieurs mois qu'ils me prelevent. J'ai protesté aupres d'eux en leur disant que je n'avais rien souscrit chez eux puisque je n'ai jamais renvoyé le contrat rempli et signé.
De leur coté, ils me disent que je suis couvert chez eux alors que je n'ai meme pas reçu de carte de paiement (pour éviter les avances d'achat.).
Quelle est la validite de cette "proposition d'assurance" et comment puis je me faire rembourser les mois qu'ils m'ont prelevé ?
Merci d'avance